

Commune de Réaumont

Département de l'Isère

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Procès-verbal de la séance du 12 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de Réaumont, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie dans la salle des mariages, sous la présidence de Patrick MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1ère convocation le lundi 1er juillet 2024, 2ème convocation sans condition de quorum (article L.2121-17) le 09 juillet 2024.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

A 18 heures 00, M. Patrick MOREL, Maire, déclare la séance ouverte. L'appel nominal est effectué. Le Conseil est réuni au nombre prescrit par l'article L2121 – 17 du CGCT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Séance du 12 juillet 2024		Présent	Absent (e) / excusé(e)	Pouvoir à
MOREL Patrick	Maire	Χ		
MOLLIER-SABET Françoise	1ère adjointe	Χ	ti terana a pilata e l	cálcodi ámoi.
LEGROS Laurent	2ème adjoint	Χ	.4 <u>2 emil</u>	
RAVACHOL Catherine	3ème adjointe	Χ		
FOURNIER Nicolas	4ème adjoint		Х	
OUARD Michel	Conseiller		Х	
LEGALL Roger	Conseiller		Х	
BOIZARD Geneviève	Conseillère		Х	
MOREL Grégory	Conseiller		Х	
ROUSSEAU Christelle	Conseillère		Х	
BERENGUER Marion	Conseillère		Х	
SANCHEZ Benjamin	Conseiller		Х	
LAURENT Brigitte	Conseillère	Х		
PRAT Franck	Conseiller		Х	
FRANCO Antoine	Conseiller		Х	

- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2024
- Attribution du marché « sécurisation de la voirie »

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 juin 2024 est approuvé par les membres présents à l'unanimité.

Délibération 30/2024 :

Objet : Attribution du marché « Sécurisation de la voirie »

Rapporteur : Laurent LEGROS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent LEGROS, adjoint en charge de l'environnement, des bâtiments communaux et de la voirie

Monsieur Laurent LEGROS rappelle la procédure adaptée lancée conformément aux l'articles L2123-1 et suivants du code de la commande publique :

Consultation lancée pour les travaux : le 29 mai 2024, date limite de remise des offres fixée au 28 juin à 12 :00 par voie dématérialisée.

Lot unique.

4 offres ont été reçues dans les délais.

Conformément au règlement de la consultation, une procédure de négociation a été engagée avec les 3 candidats les mieux classés.

Après examen du rapport l'analyse des offres effectué avec l'assistance de la CAPV, il est proposé de retenir, l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères énoncés au règlement de la consultation :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS. Pour un montant de 137 511,92 € HT.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché de travaux.

Présents: 5

Votants: 5

Pour: 5

Contre: 0

Abstentions: 0

Questions diverses.

La séance est levée à 18h20

Le Maire, Patrick MOREL Suivent les signatures au registre La secrétaire de séance, Brigitte LAURENT